



COMMUNE DE LE HOM

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2019

En vue du Débat d'orientations Budgétaires

LE HOM, le 23 janvier 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. CONTEXTE GENERAL

Environnement économique et législatif

Projet de Loi de Finances 2019

2. SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE 2016-2018

Section de fonctionnement

Section d'investissement

Analyse financière

3. RESSOURCES HUMAINES

4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019-2020

CONCLUSION

INTRODUCTION

LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES : UNE OBLIGATION LEGALE

Imposée aux Départements depuis 1982, la Loi du 6 février 1992 dite « Administration Territoriale de la République (ATR) » a étendu aux communes de 3500 habitants l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget (DOB) dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée (art.L2312-1, L3312-1, L4311-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cette obligation répond à deux principaux objectifs.

- D'une part, il permet aux élus de débattre des orientations budgétaires qui fixent les priorités à venir qui sont reprises dans le budget primitif.
- D'autre part, il donne lieu à une information complète sur la situation financière de la collectivité pour mieux définir la stratégie de l'organisme.

Le DOB est un temps fort pour les élus pour échanger sur les perspectives et réfléchir aux orientations stratégiques.

Le débat d'orientations budgétaires n'a toutefois aucun caractère décisionnel. Sa tenue permet d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la commune.

La loi du 7 août 2015 dite « Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) » a, dans son article 107, apporté certaines précisions et renforce cette obligation légale, transcrite dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les nouveautés sont les suivantes :

1. L'obligation de l'élaboration d'un rapport d'orientations budgétaires,
2. La prise en compte des engagements pluriannuels,
3. La présentation de la structure et la gestion de la dette,
4. La présentation des éléments de ressources humaines,
5. Le rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique,
6. La publication du rapport par les moyens adéquats jugés par la collectivité (Lorsqu'il existe un site internet dans la commune, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne).

LA STRUCTURATION DU ROB AU SERVICE DE LA STRATEGIE DE LA COMMUNE LE HOM DEFINIE PAR LES ELUS

Ce rapport d'orientation budgétaire est structuré en quatre parties.

La présentation, en première partie, des principaux éléments de l'environnement permet d'analyser, en seconde partie, la situation budgétaire et financière 2016-2018.

Puis nous nous attacherons à analyser les ressources humaines en troisième partie.

La quatrième partie du rapport est consacrée aux orientations 2019-2020.

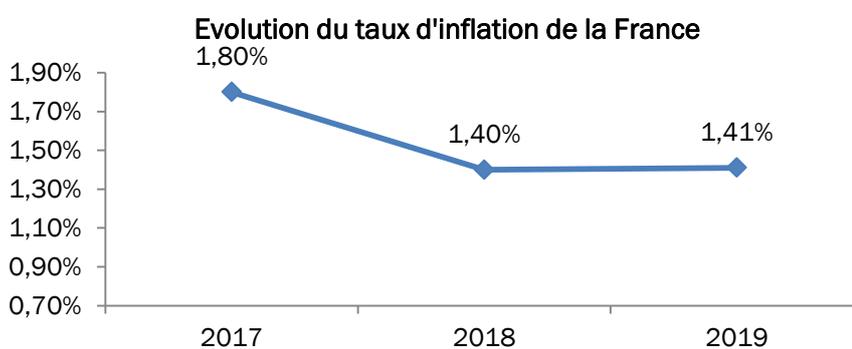
Dans un souci de meilleure compréhension et de cohérence, le ROB couvre la durée du mandat des élus.

Les conditions de crédits sont satisfaisantes favorisant la croissance économique et l'investissement des acteurs économiques.

Le taux moyen des crédits à l'équipement reste stable.

Année	2017	2018	2019
Taux d'intérêt pour les équipements industriels	+1.8%	+1.4%	1.41%

L'inflation reste à un niveau bas qui encourage la consommation des forces vives du pays. Sa très légère hausse ne remet pas en cause la croissance économique et le niveau de consommation.



1. LE CONTEXTE GENERAL : situation économique et sociale

LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA FRANCE :

L'inflation reste à un niveau bas qui encourage la consommation des forces vives du pays.
Sa très légère hausse ne remet pas en cause la croissance économique et le niveau de consommation.

Année	2017	2018	2019
Taux d'inflation	1,1%	1,9%	1,7%

1.1 LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2019

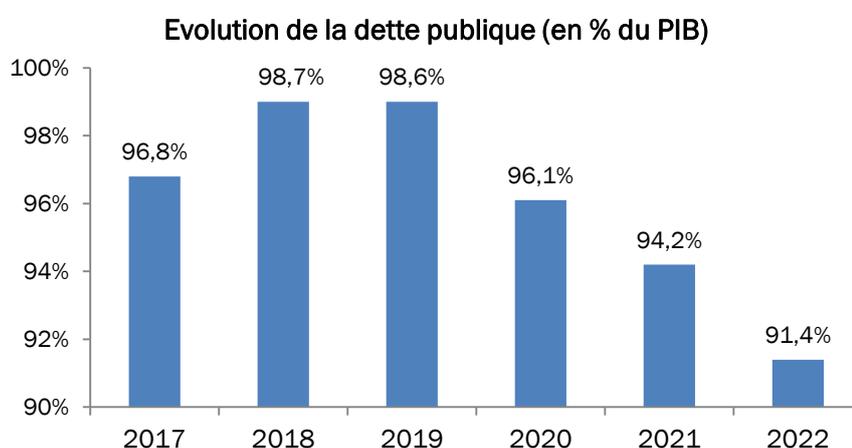
Le budget de l'Etat reste sous forte contrainte en raison d'un déficit chronique et d'une dette abyssale liée à une croissance économique modérée et à un chômage de masse persistant avoisinant 10%.

Le déficit public représente 2,6% du PIB en 2018, soit 80 milliards d'€ pour une prévision à 2,3% en 2019.

La dette publique s'élève à 2 300 milliards d'euros et représente 99,7% du PIB en 2018 pour une moyenne de l'UE à 28 pays de 83,2%

Prévisions de recettes fiscales ajustées à la baisse – annoncé selon amendement du gouvernement en fin d'année 2018 :

- Poursuite de la baisse de la Taxe d'habitation compensée aux communes
- Exonérations des cotisations salariales sur les heures supplémentaires
- Baisse d'impôts sur les carburants
- Augmentation de la prime d'activité

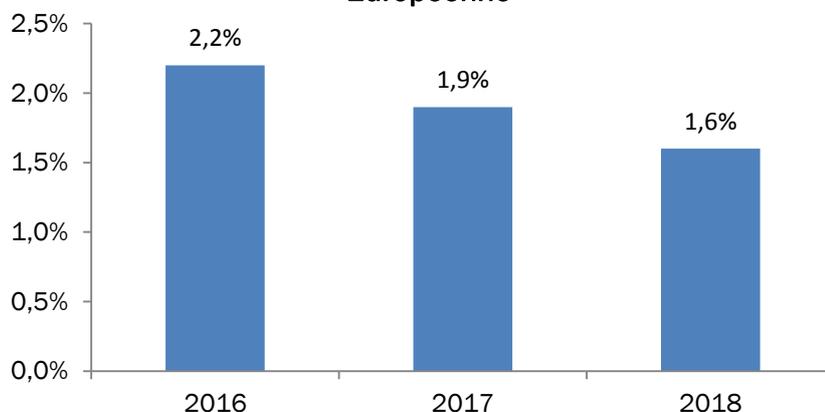


1.2 LA SITUATION ECONOMIQUE

Après la reprise économique de 2017 confirmée à l'échelle de la zone euro par une croissance d'environ 2% par an dans les « grands » pays de l'Union Européenne.

La croissance de la zone Euro serait plus modérée qu'en 2017 (PIB +0.4 à +0.5% /trim en Allemagne Espagne mais seulement 0.1% en Italie .

Evolution du taux de croissance de l'Union Européenne

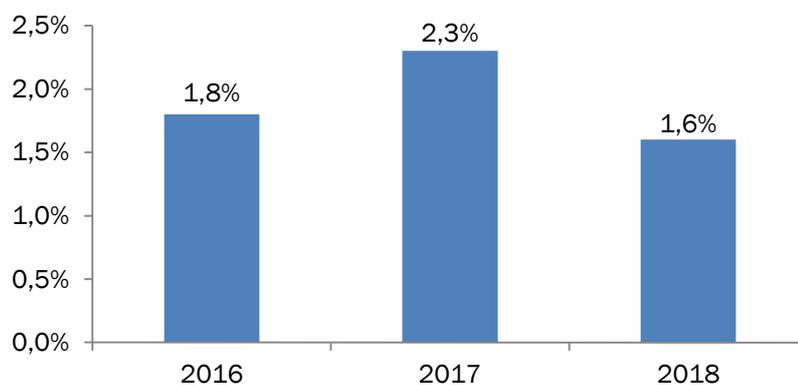


La reprise de la consommation et les créations d'emploi sont les deux principaux moteurs de la croissance européenne.

Croissance vigoureuse aux états unis, plus mitigée en europe Par ailleurs, les pays émergents notamment en Asie ont ont été affectés par la dépréciation de leur monnaie et l'accroissement de l'inflation..

En France, la croissance économique, positive mais modérée, est portée par la consommation des ménages (+1.4% attendu en 2019 pour +0.8% constaté en 2018) et par l'investissement des entreprises. (2.2% attendu en 2019 contre 3.8% constaté en 2018)

Evolution du taux de croissance de la France



L'investissement des entreprises françaises est soutenu depuis quelques années, dépassant son plus haut niveau de 2008. En 2017, l'investissement augmenterait de 0.9 par trimestre ce qui conduirait à une croissance de 1.6 % en 2018 après 2.3% en 2017 .

Croissance française affectée plusieurs facteurs (grèves des transports – gilets jaunes)

Les conclusions du Grand Débat National seraient probablement reprises dans la Loi de Finances.

Le Gouvernement a engagé un redressement des finances publiques tout en assurant le financement de ses priorités à mener pendant le quinquennat.

Le gouvernement affirme ses priorités :

1. Favoriser le travail et soutenir le pouvoir d'achat des Français,
2. Renforcer l'attractivité de nos entreprises
3. Protéger tous les citoyens
4. Investir dans une croissance durable

Le Gouvernement entend financer ses priorités en actionnant certains leviers :

- Agir sur les dépenses publiques en réduisant le niveau des dépenses de fonctionnement ;
- Partager l'effort de maîtrise des dépenses publiques entre l'Etat, ses opérateurs et les collectivités territoriales ;
- Garantir un pilotage efficacement des finances et des politiques publiques.
- Améliorer la compétitivité et l'attractivité (Allègement des charges patronales, mesures fiscales) ;
- Soutenir l'investissement et l'innovation (Maintien de la DSIL) ;
- Accompagner la transition écologique (Renforcement de la fiscalité énergétique (alignement de la fiscalité gazole et essence, hausse des taxes, crédit d'impôts pour la TE, instauration du chèque énergie).

Le projet de Loi de Finances contient des mesures impactant directement les collectivités territoriales :

- Une réduction des dépenses de fonctionnement des collectivités de 13 milliards d'euros pour la période 2018 et 2022 ;
- Une contractualisation entre collectivités territoriales - Etat plus ambitieuse et plus engageante (définition et respect des objectifs, analyse et suivi des indicateurs, évaluation des résultats) ;
- Une volonté de désendettement des collectivités par la mise en place de règle prudentielle pour encadrer l'endettement inscrite dans le CGCT (définition de ratio, moindre recours à l'emprunt) ;
- La stabilité de la DGF après une période de baisse
- Le maintien du soutien à l'investissement des collectivités territoriales à travers différents dispositifs via la contractualisation : la DETR, la DPV, la DSIL ;
- La suppression de la taxe habitation qui représente une perte financière de 9 milliards sur 5 ans pour le budget des collectivités territoriales, et recherche de solution pour compenser à l'euro près le manque de recettes pour les communes.

Parmi les autres mesures annoncées, le Gouvernement a décidé d'instaurer une série de mesures fortes relatives à la carrière et à la rémunération des agents de la Fonction Publique :

- Le gel de la valeur du point d'indice,
- La reprise de la mise en œuvre du PPCR en 2019,
- La mise en place du Prélèvement à la source (PAS)
- L'instauration du jour de carence lors des arrêts maladie ;

Au niveau local

L'année 2019 comporte des incertitudes sur :

La suppression de la taxe d'habitation et les dispositions de compensation

L'évolution des dotations d'Etat aux collectivités.

Ces incertitudes nous amènent à être prudents sur les prévisions de recettes 2019.

Vers la Transition Energétique

La loi de transition énergétique croissance verte se caractérise par une réflexion renforcée de la collectivité concernant les enjeux de la transition énergétique et son positionnement dans la mise en place d'actions opérationnelles. La loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) d'août 2015 exigeant la mise en place d'un PCAET (A pour Air) pour les collectivités de plus de 20.000 habitants (donc à établir au sein de la CC CSN).

Une nouvelle organisation du territoire Français

Les réformes structurant le périmètre d'intervention des Régions, des Départements ou des intercommunalités entraîne des conséquences qui sont, pour la commune, à la fois source d'interrogations et d'opportunités.

Affirmation du rôle des intercommunalités

La loi dite de « Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropole (MAPTAM), publiée au Journal Officiel le 28 Janvier 2014, modifie le champ des compétences des métropoles en matière de développement économique, d'aménagement des espaces, de l'habitat ou de l'environnement.

La création de la Communauté Communes Cingal-Suisse Normande a été créée le 1er janvier 2017, regroupant 47 communes et environ 23.000 habitants.



De réelles opportunités à saisir

Les communautés de communes peuvent prendre de nouvelles compétences, dans un cadre budgétaire contraint, avec la nécessité de proposer des services de qualité et un niveau d'expertise soutenu. Ces prises de compétences, avec des ressources supplémentaires resserrées, peut les encourager à la mutualisation des moyens matériels et humains.

Rappel des dispositions relatives aux communes nouvelles :

Les communes nouvelles créées par arrêté préfectoral pris avant le 1er janvier 2017 dont la population est au plus égale à 10.000 habitants bénéficieront au cours des 3 années suivant leur création :

D'une garantie de non baisse de la dotation forfaitaire : autrement dit, d'une exemption de contribution au redressement des finances publiques et de l'écrêtement destiné à financer la péréquation ;

Pour les communes nouvelles regroupant entre 1.000 et 10.000 habitants d'une majoration de 5% de leur dotation forfaitaire ;

D'une garantie de NON baisse des dotations de péréquation (DSU, DSR, DNP).

LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE 2016-2018

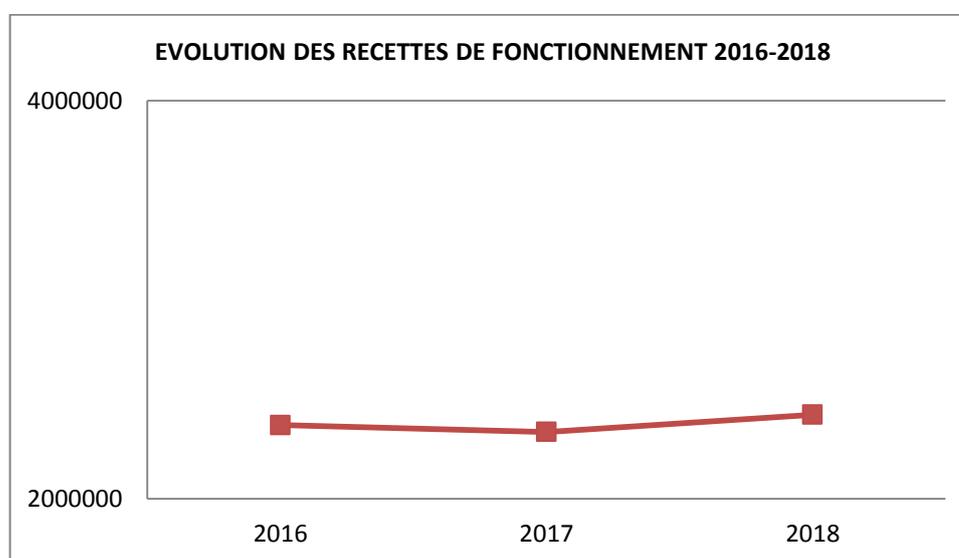
2.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proviennent de différentes sources que sont :

- a) Les dotations et subventions
- b) Les impôts et taxes
- c) Les produits de gestion courante
- d) Les produits exceptionnels

Le montant des recettes **réelles** de fonctionnement s'élève à 2 422 251 € en 2018, soit *une augmentation de 2.18%* entre 2016 et 2018

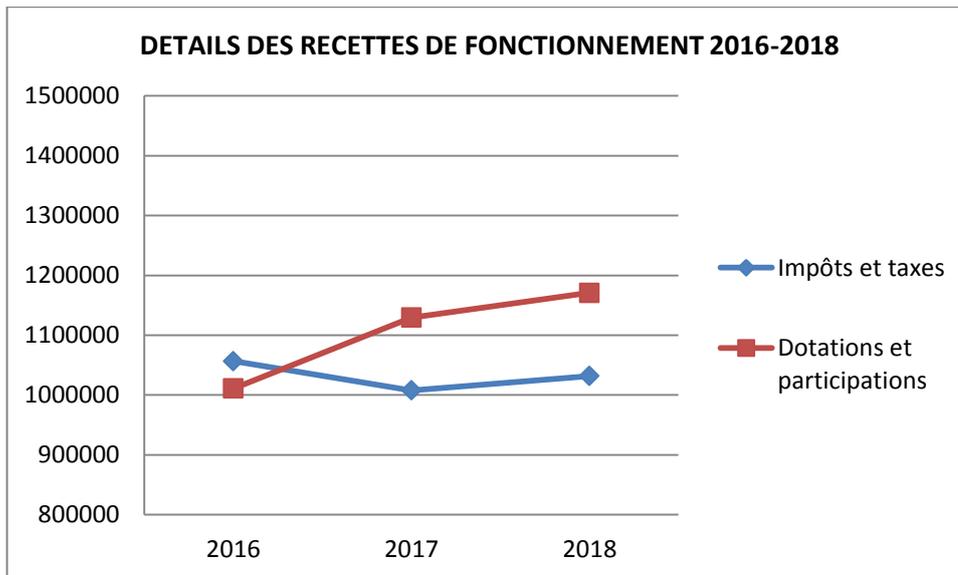


La principale recette de fonctionnement provient des **impôts et taxes** 1 031 798 qui ont diminué en 2016-2017 pour rester stables en 2018 (soit une baisse de 2.35% de 2016 à 2018)

Pour mémoire : diminution des taux, soit baisse du taux moyen pondéré de TH et de FNB pour prendre en compte le transfert au 1^{er} septembre 2016 du périscolaire à la CCSN)(réduction de 30.000€ du produit des taxes).

Le transfert de la compétence RAM (prévue au 1/1/2018) à la CCCSN n'ayant quant à lui que peu d'incidence.

En seconde position parmi les recettes de fonctionnement on trouve les dotations d'un montant de 1 170 819 € et qui présentent une évolution de +15.81% entre 2016 et 2018.



Explication de la légende

Les impôts & taxes correspondent à la perception des 3 taxes, TH + compensation, TFB et TFNB

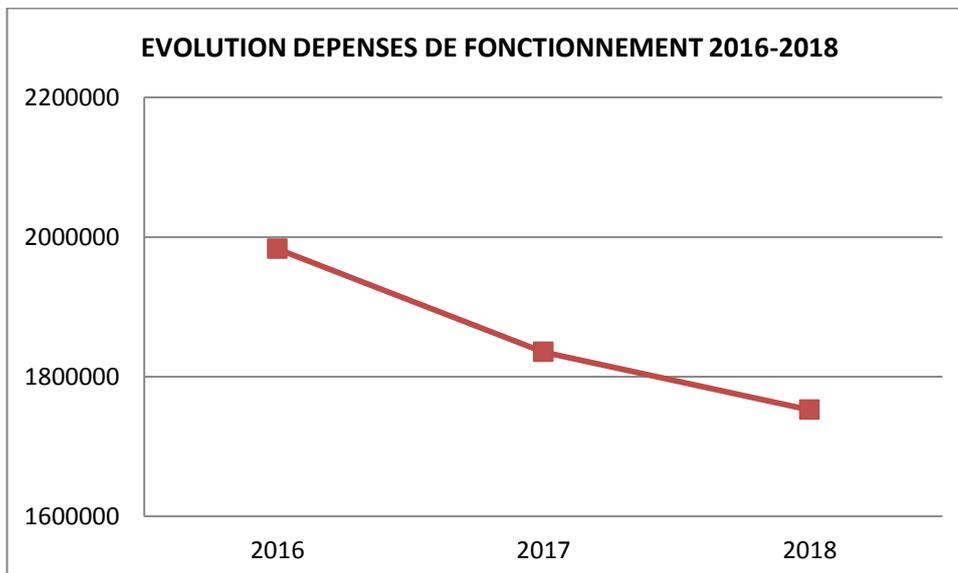
Les dotations et subventions concernent la perception de DGF DSR

Les autres produits de gestion courante regroupent les produits de service, revenus immeubles

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se composent principalement des charges à caractère général, des charges de personnel et de l'atténuation des produits.

Les dépenses **réelles** de fonctionnement continuent de baisser en 2018

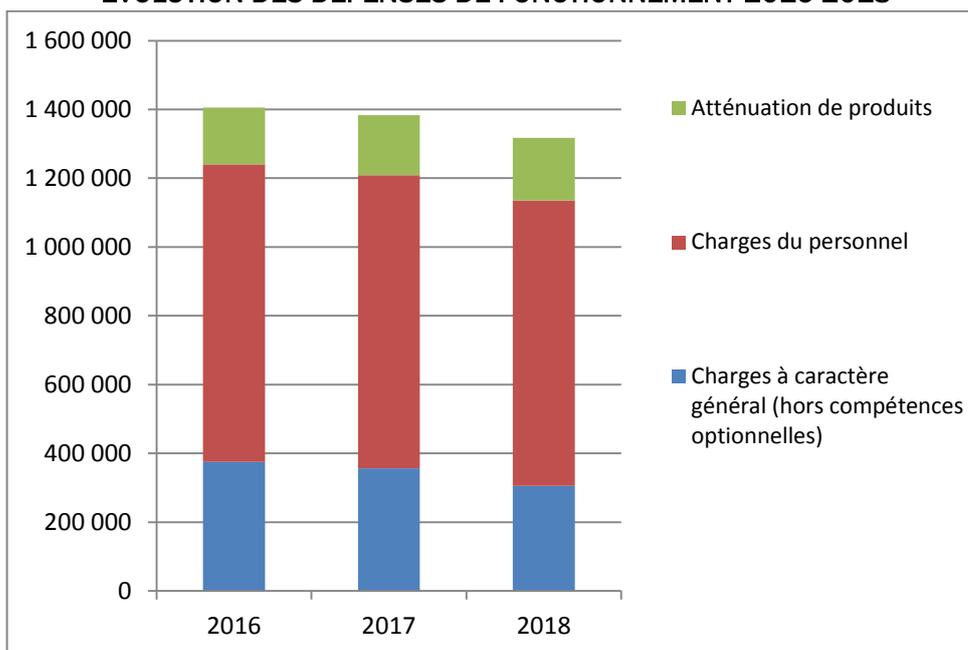


Les charges à caractère général continuent leur diminution entre 2017 et 2018 (- 10.32%)

Soit sur la période 2016/2018 une baisse de 15.06%

Les charges de personnel diminuent également depuis 2016 (départs, mutualisation)

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016-2018



La commune LE HOM défend une démarche active pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, qui s'inscrit parfaitement dans les orientations nationales impulsées par les services de l'Etat.

Cette démarche volontariste d'optimisation des ressources, renforcée par la création au 1^{er} janvier 2016 de la commune nouvelle LE HOM, se matérialise par diverses solutions :

- Le renforcement de la politique d'achat
- L'optimisation du patrimoine communal (vente / location)
- La mise en concurrence des entreprises via les marchés publics
- La définition de priorités dans les dépenses de fonctionnement
- L'adhésion à des groupements de commandes pour la réduction des factures d'énergie (ex adhésion aux groupements de commandes d'achat d'électricité pilotés par le SDEC Energie)
- La participation active à la mutualisation des services avec la CC CSN.

2.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

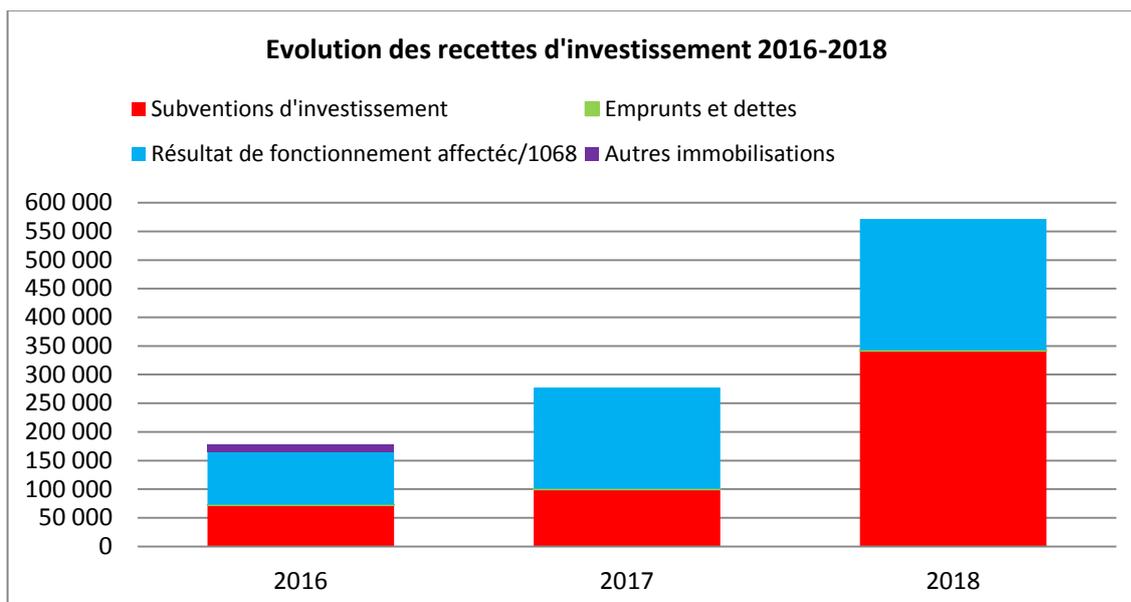
La section d'investissement consacre l'essentiel des crédits alloués à l'exécution de programmes destinés à accompagner les politiques de développement de la commune.

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement peuvent être regroupées en grandes catégories :

- Les subventions d'investissement telles que la DETR, la DSIL, les subventions du Département, la participation de l'OGEC (Subvention d'équipement Halle sportive) et de l'Agence de l'eau, l'APCR.
- L'emprunt
- L'affectation du résultat de fonctionnement
- Le FCTVA
- L'autofinancement (amortissements)

L'évolution des recettes d'investissement (subventions et FCTVA) est liée aux travaux.



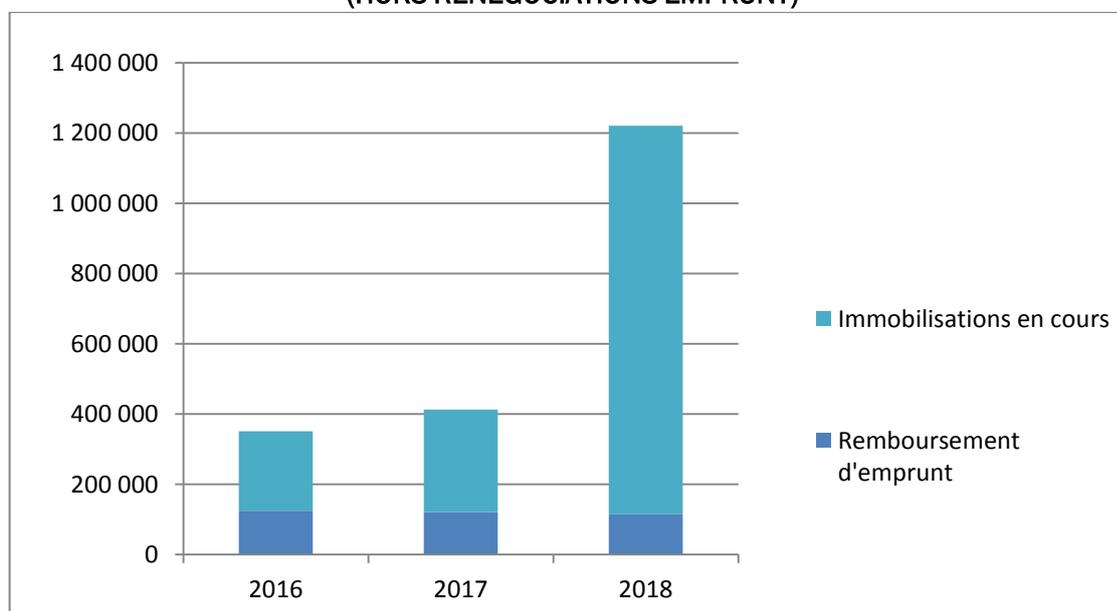
Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement peuvent être regroupées en grandes catégories :

- Les dettes et emprunts
- Les subventions d'équipement
- Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations en cours et le remboursement des emprunts constituent les deux principales dépenses d'investissement. Ils représentent respectivement 88.73% et 9.26% des dépenses en 2018.

EVOLUTION PRINCIPALES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT 2016-2018 (HORS RENEGOCIATIONS EMPRUNT)



2.3 ANALYSE FINANCIERE

L'analyse financière permet d'évaluer le niveau de solidité financière de la commune.

A la lecture des résultats financiers et budgétaires, il est possible d'établir des hypothèses sur la capacité de la commune d'engager des programmes d'investissement et donc sur les orientations stratégiques envisageables.

L'analyse financière se base sur la détermination de ratios financiers tels que la Capacité d'Autofinancement (CAF), la trésorerie et la dette.

Une bonne capacité d'autofinancement

La CAF est la différence entre les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) et les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF). Elle doit permettre de couvrir le fonctionnement, Les emprunts, de disposer de financement propre pour les investissements

	2016	2017	2018
RRF	2 370 407	2 332 572	2 422 251
DRF	1 983 099	1 837 047	1 752 513
CAF	387 308	495 525	669 738

La CAF est en augmentation en 2018, soit pour la période 2016-2018 (+73%) et permet à la commune de financer ses investissements.

Une trésorerie confortable

La trésorerie est définie comme étant l'ensemble des liquidités disponibles en caisse ou en banque.

La trésorerie correspond au solde du compte au Trésor est à **1 593 234.52 € au 31.12.2018.**

Une dette contenue

Les emprunts souscrits (en cumulé) par les 5 communes historiques composant la commune LE HOM présentent un capital restant dû au 31 décembre 2018 de 781 416.80. €

La municipalité souhaite conserver un endettement raisonnable. Elle n'empruntera, si besoin est, qu'au niveau du montant remboursé depuis le début du mandat.

Par ailleurs la commune n'ayant pas emprunté depuis 2016 elle se désendette progressivement.

	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette (€) : capital restant dû	1.014.566	893.794	781 064	665 931
Annuité de la dette : capital + intérêts (€)	149.454	142.417	131 246.	131 247
Annuité par habitant	39.75	37.87	35.06	34.94

Nbre d habitants 1/1/2016 : 3 760

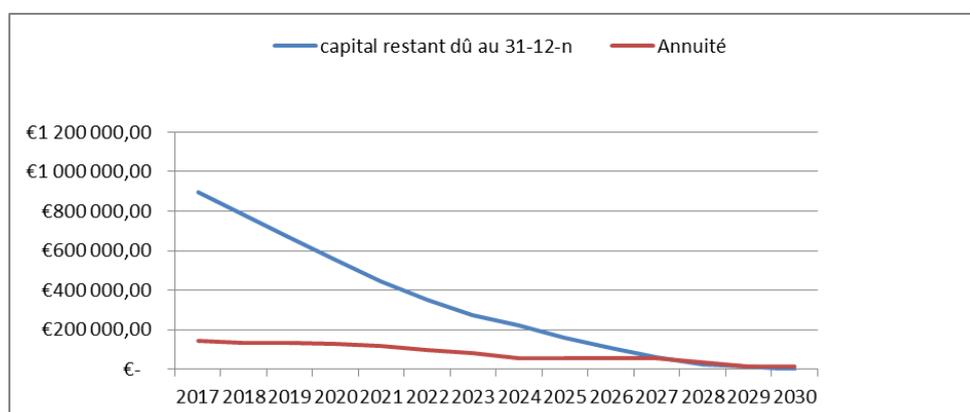
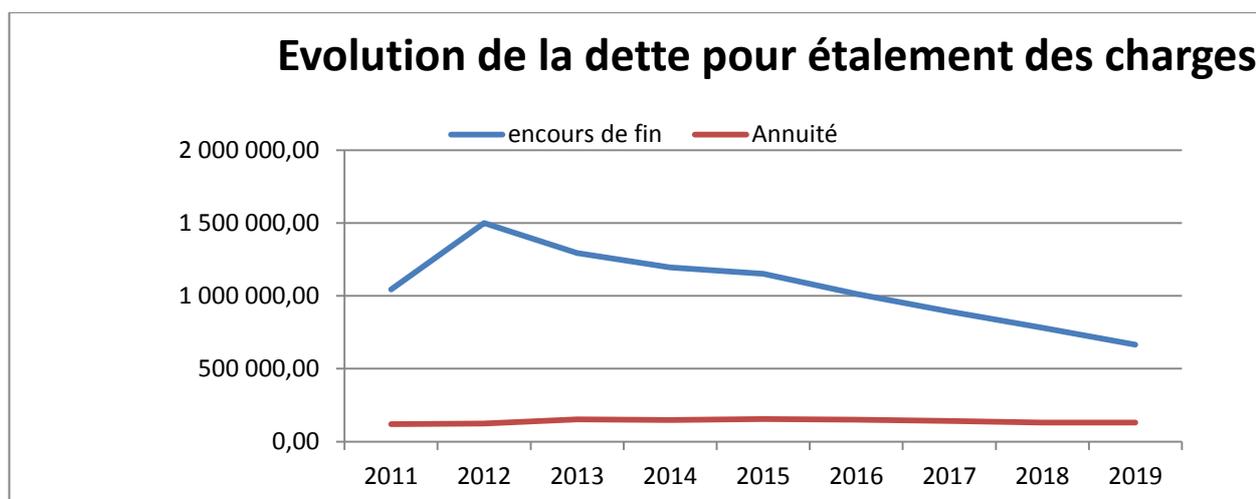
1/1/2017 :3 736 retenu pour 3 760

1/1/2018 :3 743

1/1/2019 :3 756

L'historique des emprunts souscrits est repris dans le tableau joint en annexe.

Evolution du capital restant dû et de l'annuité due :



3. LES RESSOURCES HUMAINES

Les caractéristiques des ressources humaines

- Une stabilité du nombre d'agents au 1^{er} janvier de l'année,
 - en nombre d'agents :

Statuts	2016	2017	2018	2019	2020
Titulaires - Stagiaires	28	25	25	24	
Contractuels		1		1	
Autres	3	3	1	0	
TOTAL	31	29	26	25	

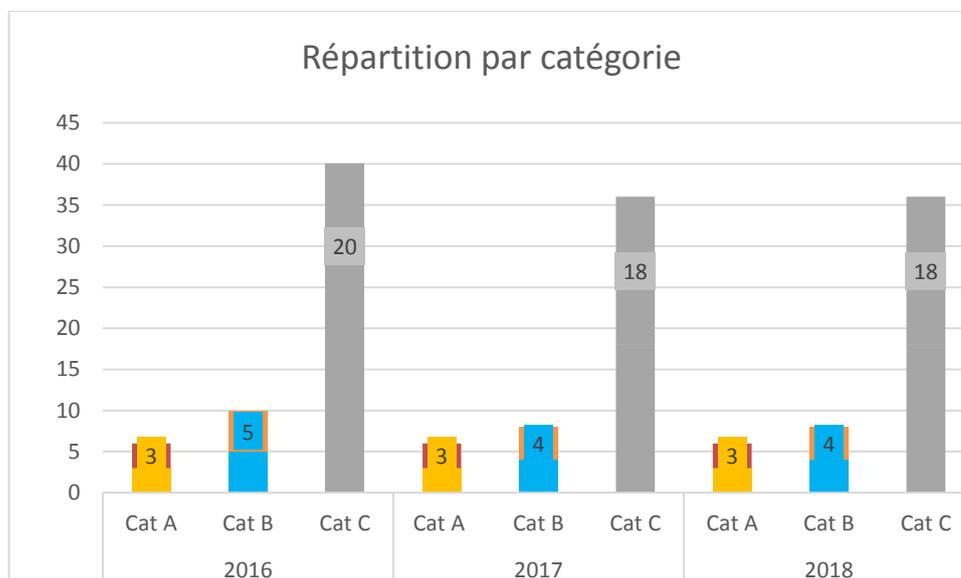
- en ETP :

Statuts	2016	2017	2018	2019	2020
Titulaires - Stagiaires	20,11	18,88	19,95	19,59	
Contractuels		1		0,40	
Autres	2,36	2,69	1	0	
TOTAL	22,47	22,57	20,95	19,99	

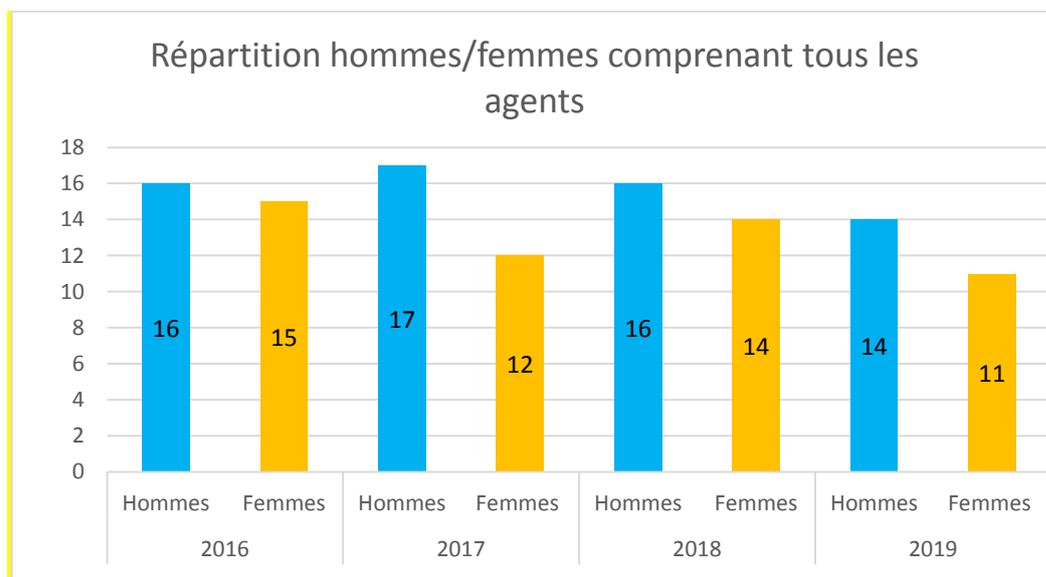
Le tableau des effectifs montre une faible diminution des agents titulaires et stagiaires. Le service RAM (Relais Assistants Maternels) est devenu compétence communautaire au 1^{er} janvier 2018.

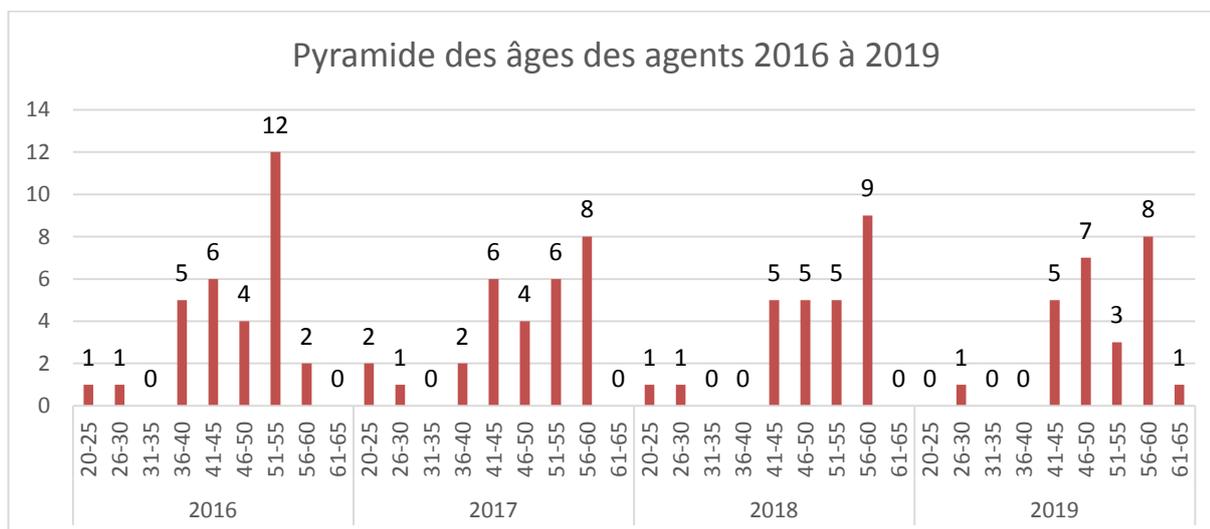
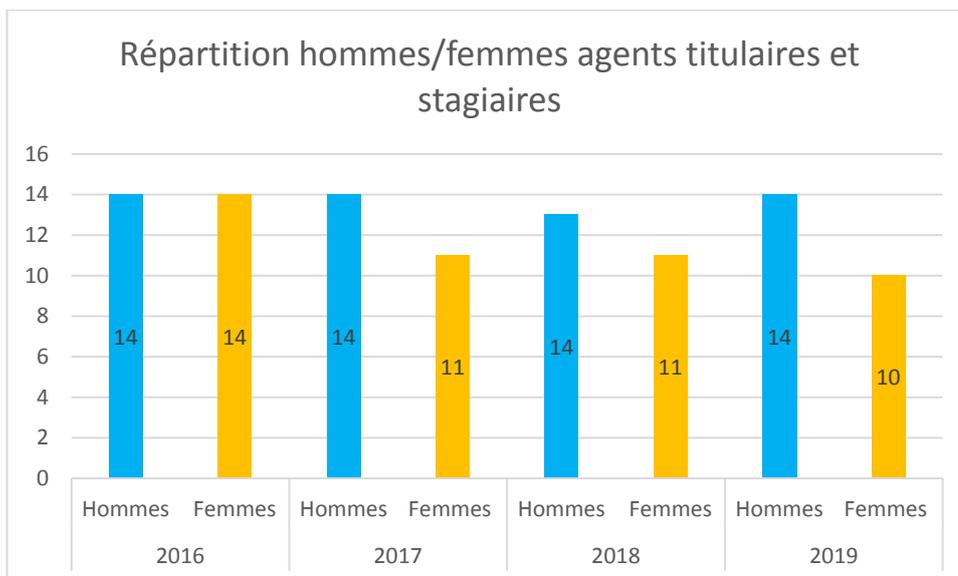
Il est à noter que la prochaine vague de départs en retraite de 2 agents interviendra entre 2020-2021 si l'âge légal de départ à la retraite est maintenu à 62 ans.

- Répartition des agents selon les catégories : une évolution de carrière des agents confirmée



- Répartition Hommes/Femmes





La Commune défend une politique de formation afin de permettre le maintien des compétences mais aussi d'en développer de nouvelles.

Le budget a été de 4.275,27 € en 2018. (CNFPT), cotisation calculée en fonction de la masse salariale.

- Éléments accessoires à la rémunération des agents

Le traitement de base et le régime indemnitaire constituent la rémunération des agents. Elle est complétée par des éléments accessoires qui améliorent notablement les conditions de travail des agents. Citons les dispositifs ci-dessous :

- La participation aux actions du CNAS : 4.848,25 €
- La participation au financement des tickets restaurants : 11.861 €
- La mise à disposition des véhicules de services
- L'achat de matériel nécessaire pour que les agents exercent leurs missions
- La mise en place d'un compte épargne temps

- Politique d'accompagnement des agents

La commune est particulièrement attentive à accompagner les agents tout au long de leur carrière pour faciliter leur intégration, pour proposer une évolution de poste et de responsabilités, afin de renforcer la professionnalisation de nos services. Cet objectif se traduit par :

- La préparation aux examens et concours administratifs
- Le tutorat des agents lors de la prise en charge de nouvelles missions
- La réalisation d'entretien et d'évaluation professionnelle
- Le recensement des besoins de formation
- La définition d'objectifs personnalisés

- *Dialogue social*

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) travaillé en commission, a été présenté au Conseil Municipal en mai dernier, il a été approuvé et mis en application sur les salaires de juillet 2018.

Le prélèvement à la source est porté à la connaissance des agents, pour information, sur leur bulletin de salaire, depuis novembre dernier. La retenue de cet impôt, dit impôt contemporain, sera effective à compter du 1^{er} janvier 2019.

4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Les orientations budgétaires sont identifiables à partir des lignes de dépenses et de recettes de gestion. Elles permettent de déterminer des cycles de gestion compatibles avec une constitution pérenne de l'autofinancement, destiné à pourvoir aux investissements.

A ce stade, il s'agit simplement de grandes orientations générales puisque les données sont encore dotées de nombreuses incertitudes.

4.1. LES ORIENTATIONS DE LA SECTION FONCTIONNEMENT :

UN FONCTIONNEMENT MAITRISE POUR DEVELOPPER DE NOUVEAUX SERVICES

Les contraintes budgétaires subies par la commune sont nombreuses pour l'année 2019 :

- L'augmentation de l'énergie, des taxes d'acheminement de l'électricité (augmentation globale de 15 %)
- L'obligation de mise en œuvre de pratiques alternatives aux produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics.

Ces nouvelles contraintes imposent une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement de la collectivité pour pouvoir développer en parallèle de nouveaux services, sans augmenter les taux d'imposition **voire même en envisageant une diminution du taux de FNB**; c'est le choix de la commune LE HOM pour l'année 2019.

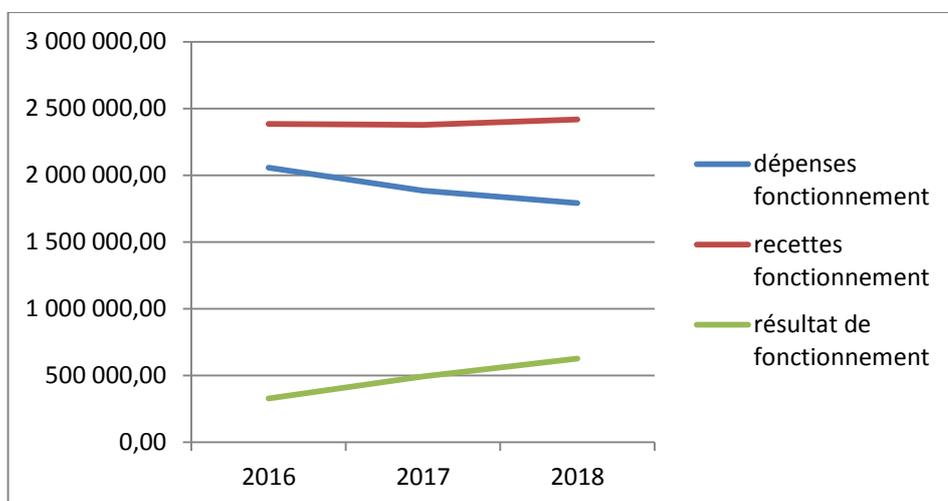


Schéma Recettes, dépenses et résultat de fonctionnement de 2016 à 2018

4.1.1 - Les recettes de fonctionnement

Des recettes de fonctionnement sous contraintes.

RECETTES REELLES COURANTES	CA 2018	OB 2019
Impôts	848 798	852 656
Compensation exonération TH		
Autres taxes et redevances	182 994	178 327
Recettes générales	219 640	238 424
Dotation Forfaitaire DGF	509 244	515 000
DSR DGF	369 115	374 000
Dotation de péréquation	140 366	120 000
Allocations et diverses attributions	152 094	176 500
TOTAL	2 422 251	2 454 907

Sur le plan des dotations de l'Etat :

Sur le principe : Suite à la création de la commune du HOM (1/1/2016), la commune, contrairement aux communes qui n'ont pas évolué dans leur périmètre, n'a pas subi pendant les 3 ans de réduction des dotations de l'Etat engagée depuis 2014.

La Dotation Forfaitaire de la commune est ainsi évaluée à 515 000€ pour 2019 soit + 1.13%.

Sur le plan des dotations de péréquation intégrées dans la DGF (Dotation de Solidarité rurale et Dotation Nationale de Péréquation), les éléments inscrits dans le PLF n'apparaissent pas suffisamment certains et précis pour déterminer à ce stade de manière exacte leur évolution pour 2019.

La DSR en particulier a évolué de manière significative à travers la réduction du nombre de communes bénéficiaires et la suppression de la part « cible ». +4.46% de 2016 à 2018

Il apparaît nécessaire, dans ce contexte d'être prudent : la DSR est ainsi prévue en augmentation de 1.35% par rapport à 2018.

La DNP a progressé de 40% de 2016 à 2018 mais il est prévu par mesure de précaution de revenir à l'inscription 2017

La réforme de la DGF, qui devait initialement s'appliquer en 2017, a finalement été reportée en 2018 ; pour finalement ne pas être appliquée.

Sur le plan des recettes fiscales :

Avec des taux d'imposition de la commune identiques à ceux de 2018, le produit fiscal ne devrait augmenter qu'en fonction de la revalorisation des bases foncières pour les propriétés bâties et non bâties et de la revalorisation de la valeur locative décidée par l'Etat en Loi de Finances 2019.

Les bases TF et TH sont actualisées chaque année en fonction de l'inflation.

Depuis 2018, le coefficient n'est plus basé sur l'inflation prévisionnelle mais sur l'inflation passée c'est-à-dire constatée en fonction de l'Indice des prix à consommation entre novembre 2017 (101.53) et novembre 2016 (100.35)

Soit une prévision des bases + 1.17% en 2019

	Bases 2018	pourcentage	Bases 2019	Taux	Produit (*)
TH	2 779 000	1,17	2 811 514	9,79%	275 247
TFB	2 170 000	1,17	2 195 389	23,24%	510 208
TFNB	281 700	1,17	284 995	23,58%	67 202.
		Total			852 657

(*) produit à taux constant (c'est-à-dire sans lissage des taux) et sans tenir compte de la réforme TH

Rappel de la Réforme de la TH :

80% des ménages ont été dégrévés (30% en 2018)

Les dégrèvements suivants (65% prévus en 2019, 100% en 2020) à ce jour ne sont pas confirmés.

La « perte de recettes » estimée en 2018 à 64 208 € a été compensée en 2018 par l'Etat

Ce principe de la compensation devrait en principe être maintenu pour les années à venir.

Pour mémoire également, le lissage des taux décidé par le conseil municipal en 2017 est :

-taxe d'habitation sur une durée de 12 ans Taux uniformisé en 2029

-taxe sur le foncier bâti sur une durée de 12 ans Taux uniformisé en 2029

-taxe sur le foncier non bâti sur une durée de 12 ans Taux uniformisé en 2029

Sur ces bases, il est envisagé un produit fiscal maximum de 852 657 euros en 2019

En ce qui concerne la fiscalité indirecte,

- Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation :
Il est alimenté par les recettes de la taxe additionnelle aux droits de mutation des communes de moins de 5000 hab.

Même si le marché de l'immobilier se porte bien, le Département, cette année encore invite les communes à la plus grande prudence vu l'incidence du regroupement des communes qui bien que ralenti se poursuit encore et modifie les règles de calcul.

Proposition d'inscription 2019 de 80 000€

Le produit de la taxe sur l'électricité (TCCFE), quant à lui, devrait progresser du niveau de l'inflation (1.9%)
Compte tenu du produit 2018 de 27 740 €, le produit attendu de 2019 serait toutefois limité à 28 000€.

Sur le plan des recettes de tarification publique :

Sauf exception, il n'est prévu aucune augmentation des recettes de tarification des services publics en 2019, la Municipalité ayant fait le choix de ne pas augmenter ses tarifs publics.

Sur le plan des dotations de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande:

Suite au transfert des nouvelles compétences au 1/1/2018 :

- Le service RAM (relais d'assistants maternels) n'a eu que peu d'incidences, la CCCSN ayant reversé les dotations reçues en 2018 et concernant la gestion antérieure c'est-à-dire communale et non intercommunale.
- Le transfert du centre de loisirs d'été a entraîné une légère augmentation + 1 500 € du reversement de la commune à la CCCSN,
- L'élaboration du PLUi : contribution de 1.18€/hab
-

Il s'en suit un reversement prévisionnel en 2019 d'environ 148 000€

La commune devra se prononcer avant le 1^{er} juillet 2019 sur son positionnement quant aux transferts au 1^{er} janvier 2020 des compétences Eau et Assainissement vers la communauté de communes ou son souhait de report au 1^{er} janvier 2026.

4.1.2- Les dépenses de fonctionnement

Des dépenses de fonctionnement toujours maîtrisées

Globalement, les dépenses de fonctionnement sont maintenues, prouvant une fois encore le fort degré de maîtrise des dépenses de fonctionnement du budget communal.

DEPENSES REELLES COURANTES	CA 2018	OB 2019
Personnel	830 211	830 000
Charges générales (hors travaux en régie)	318 367	340 000
Subventions contingents	400 930	440 000
Intérêts de la dette	17 612	16 000
Versements - compensations	181 974	185 000
Dépenses exceptionnelles	3 437	3 000
TOTAL	1 752 513	1 814 000

L'évolution des charges de personnel :

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ici présenté la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs de la commune.

La structure des effectifs :

Au 31 décembre 2018 :

Statut	Sexe		Total général
	H	F	
Titulaires	14	10	24
Contractuels		1	1
TOTAL	14	11	25

La collectivité emploie dans une large majorité des titulaires (96%).

72% des agents appartiennent à la catégorie C. La répartition des effectifs entre les différentes catégories est conforme à ce que l'on retrouve généralement dans la fonction publique territoriale.

On remarque une forte présence des filières technique et administrative. Cette proportion se retrouve généralement dans les communes.

La majorité des agents ont entre 56 ans et 60 ans et 58 % ont 50 ans et plus.

L'évolution envisagée de la structure des effectifs en 2019 :

La structure des effectifs restera globalement stable en 2019, toutefois une réorganisation du secrétariat entraînera une nouvelle répartition des heures de travail.

Par contre, le manque d'effectif au sein du service technique lié à des congés maladie et à la rupture d'un contrat emploi avenir, principalement, occasionne des difficultés dans la gestion des postes de travail.

Sachant que le PLF réaffirme le souhait du gouvernement de favoriser l'insertion des publics éloignés de l'emploi par le biais de dispositifs tels que les contrats aidés, baptisés depuis leur rénovation en 2018 PEC (Parcours Emplois Compétences), la Collectivité pourrait s'interroger quant à la mise en place de ce nouvel outil de recrutement.

Les dépenses de personnel :

Il convient de préciser que l'année 2019 verra la collectivité subir de nouvelles augmentations de la masse salariale issues de décisions prises par le Gouvernement :

- L'organisation des élections Européennes,
- L'application des mesures relatives au protocole national de modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR)
- L'augmentation du smic, probable

Les charges de personnel représenteront ainsi 830 000 € en 2019, et seront notamment constituées des éléments de rémunération suivants :

	Dépenses du personnel réalisées de janvier à décembre 2018	Dépenses du personnel estimées de janvier à décembre 2019
Rémunérations brutes	20 727	8 000
Traitement de base indiciaire	450 792	465 000
NBI	7 848	8 000
Régime indemnitaire	29 983	34 000
Heures supplémentaires - complémentaires	10 251	11 000
Avantages en nature	12 901	12 000

La durée effective du travail :

La durée annuelle de travail des agents de la collectivité est répartie sur une moyenne de 226 jours, avec une durée de travail hebdomadaire de 35h. Ce chiffre est susceptible de varier selon le nombre de jours fériés légaux.

Les agents bénéficient de 5 semaines de congés annuels.

La réalisation d'heures supplémentaires intervient en fonction des besoins du service. La substitution d'un repos compensateur au paiement des heures supplémentaires/complémentaires est un dispositif utilisé dans la collectivité. Toutefois, ce dispositif n'est pas adapté au mode de fonctionnement de tous les services, la collectivité y a recours principalement, pour pallier l'absence d'agent en arrêt maladie, notamment pour l'entretien des locaux.

Il convient d'indiquer que la maîtrise du poste des heures supplémentaires est une préoccupation constante de la collectivité qui suit régulièrement ce poste budgétaire.

L'adaptation du temps de travail des agents est un des leviers de la maîtrise de la masse salariale. Cela concerne principalement les agents contractuels qui sont employés pour la plupart à temps non complet.

L'évolution des charges générales :

Le budget des charges générales sera en très légère baisse en 2019. Cette faible évolution s'explique par la volonté de la Municipalité de contenir strictement l'évolution des autres charges de fonctionnement courantes, et ce malgré les nouvelles contraintes imposées par l'Etat en matière d'entretien des espaces publics (interdiction de l'usage des produits phytosanitaires à compter du 1er janvier 2017).

L'évolution des dépenses de subventions et contingents :

La Municipalité maintient sa politique de soutien au monde associatif local considérant que l'ensemble de ces associations œuvre au maintien et au renforcement du lien social et au développement d'activités sportives, culturelles et de loisirs pour tous.

Pour autant, l'enveloppe globale consacrée au financement de ces associations n'augmentera pas en 2019, respectant ainsi les principes de rigueur de gestion que la commune s'impose à elle-même.

En 2019, la municipalité sera très attentive aux fonds de roulement des associations. La diminution envisagée sur ce poste en 2019 est en fait essentiellement liée à la réduction des dépenses à caractère général demandée à chaque structure aidée.

Sur le plan des contingents versés aux organismes de regroupement (SDIS du Calvados, SDEC Energie, etc.), il est envisagé une légère hausse des crédits en prévision des augmentations que la commune ne maîtrise pas. (Reports de 2018 pour le SDEC selon l'état d'avancement des travaux)

L'évolution des intérêts de la dette :

Il peut enfin être rappelé une gestion fine de l'encours de dette qui participe aussi à la maîtrise des frais de fonctionnement de la collectivité.

4.1.3- L'autofinancement

On peut remarquer le degré de maîtrise de la section de fonctionnement du budget. C'est grâce à cette maîtrise que l'autofinancement de la commune continue de représenter un montant appréciable, d'environ 250 000 euros.

En particulier, et pour l'année 2019, l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement présentée ci-dessous permettra de reconduire la politique de stabilité des taux d'imposition engagée par la Municipalité.

En €	CA 2018	OB 2019
Recettes de fonctionnement (a)	2 422 251	2 454 907
Dépenses de fonctionnement (b)	1 752 513	1 814 000.
Autofinancement brut ((a-b)=c)	669 738	640 907
Amortissement de la dette (d)	112 729	115 481
Autofinancement net (c-d)	557 009	525 426

En 2018, l'autofinancement net représente ainsi environ 148.81 €/habitant.

En 2019 l'autofinancement net représente ainsi environ 139.89 €/habitant.

4.2. LES ORIENTATIONS DE LA SECTION INVESTISSEMENT

Le niveau d'autofinancement permet d'envisager une enveloppe d'investissement qui progresse et atteint pour l'année 2019 : 2 400 000 euros.

Cette enveloppe d'investissement pourrait être abondée par des opérations sur le patrimoine,

Une réflexion étant menée en vue de mise en :

- Vente de terrain pour micro-crèche Thury
- vente de l'ancien local « eau » à thury
- Vente ancienne école St-Martin
- Vente de terrain curcy
- vente de terrain « la vallée » à Hamars

Le plan pluriannuel des investissements permet d'aborder tous les grands projets prioritaires d'investissements de manière globale.

Concernant les opérations courantes (entretien du patrimoine communal, aménagement de l'espace public, équipements des services...), les critères de priorisation sont les suivants :

- dépenses juridiquement engagées, travaux en cours,
- sécurité des personnes et des biens,
- investissements en lien avec la mutualisation et permettant donc des économies de moyens,
- investissements générateurs d'économie de fonctionnement voire n'en produisant pas de nouvelles et significativement autofinancés.

Au-delà de ces incontournables il sera prévu de réaliser :

- les grands projets d'investissement prévus : au stade du DOB ils portent sur la poursuite des opérations d'investissement engagées depuis la création de la commune du HOM.
 - L'opération de construction d'une nouvelle gendarmerie,
 - L'achèvement des travaux sur la base de Kayak,
 - L'achèvement des travaux de la mairie (isolation thermique)
 - L'acquisition des biens MPL pour l'aménagement de la boucle du HOM

Les réflexions en cours pour

- Le remplacement du parc informatique
 - Le programme de renouvellement des véhicules des services techniques
 - La réfection de la toiture des services techniques
-
- Les travaux dans chacune des 5 communes déléguées qui seront retenus seront parmi ceux qui auront été priorisés par elles.

Thury Harcourt :

Travaux de voirie (coussins berlinois bd du 30 juin et rue Val d'Orne)
SSI mairie

St-Martin de Sallen :

Réfection électricité église
Réhabilitation de la mairie

Curcy sur Orne :

Travaux à l'ancien presbytère

Hamars :

Peinture intérieure salle polyvalente
Peinture couloir salle de réunion

Caumont sur Orne:

Noms des rues et numérotations des habitations
Travaux liés à la sécurisation de la RD 562

Dans les 5 communes déléguées l'engagement d'une nouvelle tranche de travaux liés au programme Adap't arrêté en 2016 pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

L'ensemble des investissements sera présenté de manière détaillée lors du vote du Budget Primitif et dans le cadre de la maquette budgétaire ci-dessous :

Maquette budgétaire 2019

Section FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	340 000€	Impôts et taxes	1 030 983€
Charges du personnel	830 000€	Dotations	1 185 500€
Autres charges	641 000€	Autres produits	176 000€
Sous-total	1 811 000€		
CAF	582 483€		
TOTAL	2 393 483	TOTAL	2 393 483
Section INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Travaux	1 600 000 €	CAF	582 483€
Travaux sur liste priorités communes déléguées	60 000€	Subventions investissement	1 011 000€
		Autres recettes (FCTVA, TAM, diverses)	200 000€
Autres dépenses (remboursement capital dette + participations ...)	126 517€	Sous total	1 793 483
		Recettes exceptionnelles sur trésorerie	
TOTAL	1 793 483	TOTAL	1 793 483€

L'évolution de l'encours de dette :

Le graphique ci-avant montre une dette qui se stabilise depuis 2016, permettant d'envisager des marges de manœuvre utiles pour les années à venir. L'encours de dette à la fin de l'année 2018 est de 781 K€, soit 207€/habitant et atteindrait 666k€ à la fin 2019 soit 177€/habitant.

Les caractéristiques de la dette communale :

Face à l'impact considérable des emprunts toxiques dans la dégradation des finances de certaines collectivités, il est utile de rappeler l'absence de ce type d'emprunt dans la dette de la commune de LE HOM et la volonté de ne pas y recourir.

CONCLUSION

Cette année encore, l'élaboration du budget 2019 est soumise à de fortes contraintes. Malgré celles-ci, et grâce à une gestion particulièrement rigoureuse de ses finances, la Municipalité réaffirme une fois encore son engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du Budget Primitif 2019.

**À LA SUITE DE CET EXPOSE, CE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES EST SOUMIS AU DEBAT DU
CONSEIL MUNICIPAL**

ANNEXE

Point sur les emprunts de la commune LE HOM

		EMPRUNTS LE HOM									
	Montant Emprunté	banque	n°Emprunt	capital restant du au 31-12-16	2017	2018	2019	2020	2021		
vrd sma	180 000,00 €	credit agricole	4435490	65 540,85 €	51 963,73 €	37 840,87 €	23 150,32 €	15 585,07 €			
emprunt ram	100 000,00 €	credit agricole	133991558	6 596,31 €							
vestiaire stade	120 000,00 €	credit agricole	163118359	70 120,80 €	58 090,60 €	45 468,72 €	32 226,08 €	18 332,14 €	3 754,87 €		
immeuble efn	120 000,00 €	caisse des depot	1211693	77 996,35 €	66 334,63 €	54 167,96 €	41 474,47 €	28 231,35 €	14 414,81 €		
emprunt la gare	70 000,00 €	banque postale	mon504692	61 742,95 €	53 349,66 €	44 817,85 €	36 145,27 €	27 329,58 €	18 368,42 €		
parking hamars	30 000,00 €	caisse d'epargne	a0900026	4 294,01 €							
emprunt caumont	35 000,00 €	credit agricole	143351197	11 901,22 €	8 081,14 €	4 115,89 €					
emprunt curcy	282 000,00 €	credit agricole	52012122020	132 277,51 €	116 086,15 €	99 760,20 €	83 187,00 €	70 592,59 €	49 283,78 €		
ref emp st martin	172 000,00 €	banque postale	mon503813	162 046,83 €	151 895,59 €	141 542,34 €	130 983,06 €	120 213,65 €	109 229,93 €		
ref emp thury	472 000,00 €	banque postale	mon504942e	422 049,30 €	388 128,59 €	353 703,06 €	318 765,19 €	283 307,37 €	247 321,85 €		
total	total de la période			1 014 566,13 €	893 930,09 €	781 416,89 €	665 931,39 €	563 591,75 €	442 373,66 €		
vrd sma	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
emprunt ram											
vestiaire stade											
immeuble efn	- €										
emprunt la gare	9 259,39 €										
parking hamars	- €										
emprunt caumont											
emprunt curcy	31 946,10 €	14 345,84 €									
ref emp st martin	98 027,64 €	86 602,42 €	74 949,84 €	63 065,37 €	50 944,40 €	38 582,22 €	25 974,04 €	13 114,95 €			
ref emp thury	210 800,79 €	173 736,21 €	136 120,01 €	97 944,00 €	59 199,84 €	19 879,08 €					
total	350 033,92 €	274 684,47 €	211 069,85 €	161 009,37 €	110 144,24 €	58 461,30 €	25 974,04 €	13 114,95 €	- €		
pour information		emprunt terminés et renégociés		n°emprunt							
emprunt st martin	300 000,00 €	credit agricole	164859748	211 407,89 €	renégocié le 1er juin 2015						
construction sma	650 000,00 €	credit agricole	44514786	449 782,31 €	renégocié le 31 mars 2015						
total	950 000,00 €			661 190,20 €							